

TARIFS DE CONTROLE INHERENTS **AU CLASSEMENT DES CRUS ARTISANS DU MEDOC**

Les frais inhérents au classement des Crus Artisans du Médoc sont répartis de la façon suivante :

- Prise en charge d'un dossier de candidature et communication du résultat de sa recevabilité au candidat : 200 €HT (Chèque demandé dans le dossier de candidature).
- Examen de l'implication personnelle de chaque candidat, prélèvement et dégustation des vins : 600 €HT (Facture envoyée lors de la confirmation de l'éligibilité au classement de la structure candidate).
- Surcoût en cas de présentation de la candidature au classement, par la même structure, pour plusieurs appellations 200 €HT par appellation complémentaire (Facture envoyée lors de la confirmation de l'éligibilité au classement de la structure candidate).